Un panneau de 4 m sur 3 pour réclamer la mort pour les terroristes, et c'est légal !

écrit par Alain de Catalogne | 12 janvier 2016

L'article date de novembre, on ne sait pas si il est encore en place, mais l'idée est intéressante.
Le panneau est très visible : quel bel exemple, si c'est légal et si, comme le dit le Préfet qu'un citoyen lance un appel pour que la loi change est légitime, on pourrait faire passer un certain nombre de mots d'ordre de *Résistance républicaine*, non, par exemple la demande que soient abrogées les lois scélérates anti-racistes ?

> ***Dans le Var, un panneau publicitaire réclame la peine de mort pour les terroristes***
> *À La Seyne-sur-Mer, dans le Var, le patron d'une entreprise d'affichage locale demande à François Hollande via un panneau de 4 mètres sur 3 d'appliquer la peine capitale pour les terroristes. Un message que le maire ne juge «pas opportun», compte-tenu du «contexte», mais qui n'est pas une infraction selon la préfecture.*
> *«**Monsieur le président, changeons la loi. La mort pour les terroristes et leurs complices.**»*
>
>
>
>
> *Le message a le mérite d'être clair. Depuis jeudi, il s'affiche en lettres capitales sur un panneau publicitaire de 4 mètres sur 3, le long d'une route*

reliant La Seyne-sur-Mer à Six-Fours-les-Plages, dans le Var.

À l'origine de l'initiative, le patron d'une entreprise d'affichage locale, Michel-Ange Flori. Il a décidé d'utiliser son matériel pour afficher ses opinions.

«Nous ne sommes pas dans une analyse très profonde, concède-t-il. D'habitude [sur les panneaux publicitaires] on annonce plutôt les 13 raviolis pour le prix de 12, pour le compte de nos clients. Mais en tant que citoyens, on ne peut pas ne pas être interpellés quand des pseudo-martyres veulent se rapprocher de Dieu […] quand ils mitraillent 500 personnes, oui, on a envie de crier qu'il faut adapter nos lois.»

À deux semaines des élections régionales, il précise que sa démarche est «apolitique», «tout affichage relatif à l'élection» étant interdit «en dehors des panneaux mis en place par les mairies» et des panneaux d'expression libre, lorsqu'il en existe.
Pas un coup d'essai

Compte-tenu de la nature du message, la mairie de Six-Fours-les-Plages s'est demandé dans un premier temps si ce n'était pas «de l'affichage sauvage». Elle a contacté l'entrepreneur qui lui a assuré qu'il en était bien à l'origine. Même réaction du côté de La Seyne-sur-Mer. Le panneau étant situé sur le territoire de cette commune, le maire l'a signalé auprès de la préfecture et du procureur de la République. «Chacun peut faire valoir ses opinions dans le cadre de la liberté d'expression», estime le maire de la commune, Marc Vuillemot. Cependant, «dans le contexte que nous connaissons, un tel message n'est pas forcément opportun». Mais pour la préfecture, «il n'y a pas d'infraction caractérisée». «C'est un appel d'un citoyen qui souhaite que la loi change», fait-on savoir à Toulon.

Michel-Ange Flori n'en est pas à son coup d'essai. En 1999, ce Corse d'origine avait affiché en 4×3, à l'entrée de Toulon, un slogan favorable aux nationalistes de l'Île de Beauté. On y voyait le drapeau à tête de Maure suivi des mots «présumé coupable». Puis des mots, «préfet: présumé innocent ; Chevènement: l'innocence sélective». L'affaire lui avait valu une garde à vue, la police considérant justement qu'il y avait eu trouble à l'ordre public et une offense au chef de l'État ou ses représentants. Les autorités avaient fait démonter le panneau et n'avaient finalement pas engagé de poursuites, le trouble à l'ordre public ayant alors cessé.

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/11/23/01016-20151123ARTFIG00100-dans-le-var-un-panneau-publicitaire-reclame-la-peine-de-mort-pour-les-terroristes.php